



Régie interne des installations

La Bottine Filante 1 et 2
6970, avenue Christophe-Colomb
1^{er} et 2^e étages
Montréal (Québec) H2S 2H5
T / 514 277-4233

La Bottine d'à Côté
6241, rue Louis-Hémon
Montréal (Québec) H2G 2K8
T / 514 727-4415

www.cpebottinefilante.org
cpebottinefilante@cpebottinefilante.org

Adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2017.
En vigueur à compter du 13 juin 2017.

Préambule

La **Régie interne** se définit comme étant l'ensemble des règles de fonctionnement que se fixe le CPE La Bottine Filante, de façon à les faire connaître au personnel, aux parents et à la population.

Ce document a aussi pour but d'assurer une uniformité quant au mode de fonctionnement des trois installations.

Ces règles de fonctionnement s'appliquent en complément à la loi et au règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance et autres lois, règlements et politiques auxquels le CPE est soumis. Les utilisateurs du CPE s'engagent pour leur part à respecter les orientations, la mission, les valeurs (la philosophie), les lois et divers règlements qui régissent le CPE.

Dans un esprit d'ouverture et de saine gestion, le CPE, pour sa part, reste à l'écoute des besoins des parents et du personnel, et tente de résoudre avec leur collaboration les problématiques soulevées en respectant la philosophie du CPE et l'ensemble des lois, règlements et politiques auxquels il est soumis.

Lexique des abréviations utilisées dans ce document

AGA	Assemblée générale annuelle
CPE	Centre de la petite enfance
MF	Ministère de la Famille (www.mfa.gouv.qc.ca)
RSG	Responsable du service de garde

Table des matières

Présentation du CPE La Bottine Filante	3
Historique	3
Permis et certifications	4
Installations et ratios	4
Affiliations	5
Organigramme du CPE	5
Gestion du CPE	5
Orientations générales du CPE	6
Mission du CPE.....	6
Valeurs	6
Programme pédagogique appliqués au CPE.....	7
Accueillir la petite enfance	7
Gazelle et potiron.....	8
Brindami	8
Vers le pacifique	8
Cadre de vie du CPE	9
Personnes ressources dans chacune des installations.....	9
Heures d'ouverture	9
Calendrier de l'installation	9
Jour férié.....	9
Fermeture temporaire	10
Inscription sur la liste d'attente	10
Frais de garde	10
Horaire type des activités quotidiennes	10
Rapports éducatrices-enfants	11
Parent-éducateur	11
Demande de transfert	11
Stationnement	11
Politiques du CPE	12
Politique – Absence et retards.....	12
Politique – Admission et intégration.....	12
Politique – Communications.....	12
Politique – Code d'éthique du conseil d'administration.....	12
Politique – Code d'éthique du personnel de direction / personnel-cadre	13
Politique – Fermeture temporaire.....	13
Politique – Frais de garde	13
Politique – Pratiques financières et administratives	13
Politique – Prévention des maladies et soins médicaux.....	13
Politique – Santé alimentaire	13
Politique – Sommeil et détente	13
Politique – Sorties extérieures et conduite des parents accompagnateurs	13
Politique – Traitement des plaintes et des commentaires	13
Engagement parental	14

Présentation du CPE La Bottine Filante

Ouvert en octobre 1976, le Centre de la Petite Enfance (CPE) La Bottine Filante est une corporation à but non lucratif incorporée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies enregistrées au Québec*. La corporation est subventionnée par le ministère de la Famille (MF).

Le CPE est subventionné par le ministère de la Famille (MF) et est régi par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et ses règlements. De fait, le CPE favorise le développement harmonieux de ses services en tenant compte des règles relatives aux subventions en se conformant aux lois et règlements.

La corporation est administrée par un conseil d'administration composé de neuf (9) administrateurs, dont six administrateurs sont des parents usagers des services offerts par le CPE. La présidence est assumée par un parent usager du CPE.

L'équipe des « Bottines » compte une quarantaine d'employées (dont les membres de la direction) qualifiées et dédiées à l'épanouissement des enfants et du CPE.

Historique

Le Centre d'enfants Jean-Talon inc. ouvre ses portes, grâce à l'initiative de parents du quartier La Petite-Patrie. La Corporation choisit comme nouveau nom « Garderie La Bottine Filante » le 31 juillet 1982, à la suite d'un processus de dénomination à l'interne.

À ses débuts, l'OBNL reçoit 42 enfants par jour. Administré comme une coopérative, son fonctionnement est alors assuré par des contributions volontaires pour couvrir les frais de garde, le travail bénévole du personnel de la garderie, l'implication des parents dans diverses tâches (gestion, entretien, rénovations des locaux), les campagnes de financement et par une petite subvention du gouvernement.

En 1997, l'adoption d'une politique familiale par le gouvernement transforme les garderies à but non lucratif en Centres de la Petite Enfance (CPE). Le CPE La Bottine Filante inaugure, cette année-là, une deuxième installation à l'étage au-dessus de la première garderie. La Bottine Filante 2 a alors un permis pour 38 enfants. Après 23 ans d'existence, la première installation est rénovée en 2001 et le nombre de places est aussi augmenté en 2002 pour recevoir un total de 84 enfants dans ses deux installations.

C'est en mai 2002 que le conseil d'administration adopte la résolution d'être le porteur du projet de construction d'une nouvelle installation dans la cour de l'école Marie-Médiatrice. Cette école est partenaire d'un programme intitulé « [Ma place au soleil](#) », qui a pour objectif de soutenir les parents de moins de 25 ans à faible revenu dans leur retour aux études et ainsi leur permettre de terminer leurs études au secondaire et d'entreprendre une formation professionnelle ou technique dans un domaine où la main-d'œuvre est en demande. Générant beaucoup d'enthousiasme de la part de l'équipe de direction et du CA, ce grand projet permet la construction d'une nouvelle installation dans la cour de l'école, à proximité du lieu d'étude des mères.

Lancée le 28 août 2004, la construction de la Bottine d'à Côté a été rendue possible grâce à un investissement de 1,1 million de dollars, dont 365 000 \$ ont été financés directement par La Bottine Filante, 640 000 \$ par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ainsi que plusieurs milliers de dollars issus de généreux donateurs. Inaugurée le 1er mars 2005, cette installation accueillait 50 enfants (dont 10 poupons) et la moitié des places sont

prioritairement accordées aux jeunes mères ayant repris leurs études dans le cadre du programme « Ma place au soleil ». Les 25 autres places permettent de desservir les parents du quartier Rosemont-La Petite Patrie.

Permis et certifications

La corporation détient :

- un permis du ministère de la Famille donnant droit de recevoir un maximum de 134 enfants, répartis en 3 installations;
- un permis d'occupation de la ville de Montréal;
- un certificat de conformité du ministère du Travail concernant la sécurité dans les édifices publics.

Le CPE est principalement régi par la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et le *Règlement sur la contribution réduite*.

Installations et ratios

Le CPE reçoit en installation les enfants à partir de l'âge de 3 mois jusqu'à la rentrée à la maternelle (5 ans au 1^{er} octobre).

La division des locaux se fait de façon à obtenir les groupes suivants :

La Bottine Filante 1 (6970, avenue Christophe-Colomb, 1^{er} étage) : 46 places

- 2 groupes de 18 mois à 23 mois
- 2 groupes de 24 mois à 36 mois
- 2 groupes de 3 ans à 3 ½ ans

La Bottine Filante 2 (6970, avenue Christophe-Colomb, 2^e étage) : 38 places

- 1 groupe de 3 ½ ans à 4 ans
- 3 groupes de 4 ans à 5 ans

La Bottine d'à Côté (6241, rue Louis-Hémon) : 50 places

- 2 groupes de 3 mois à 23 mois
- 2 groupes de 24 mois à 36 mois
- 2 groupes de 3 ans à 4 ans
- 1 groupe de 4 ans à 5 ans

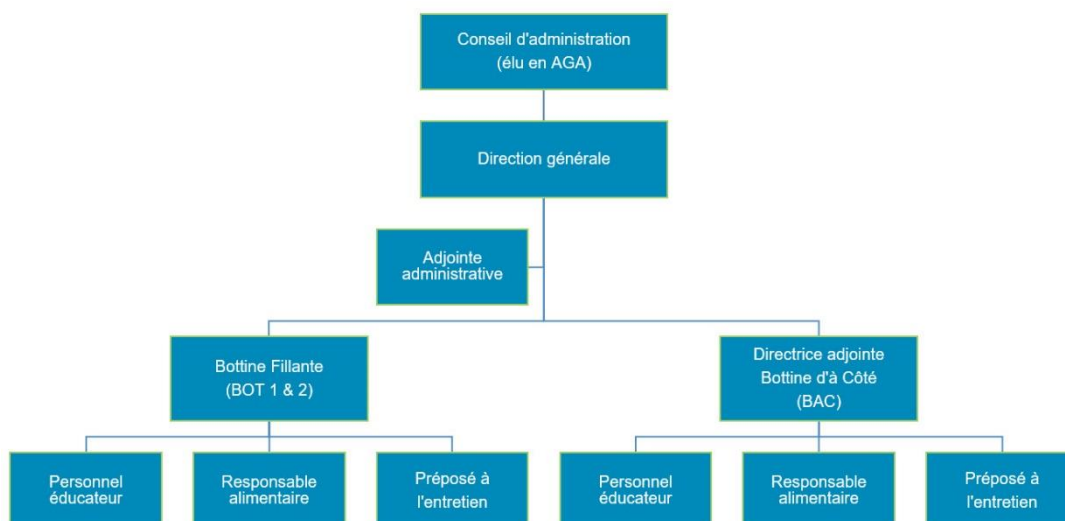
Note : Les âges cités plus haut sont approximatifs et varient selon les inscriptions. Cependant, nous regroupons les enfants selon leurs dates de naissance et les écarts d'âges n'excèdent pas 9 mois.

Affiliations

Le CPE est membre des regroupements ou des associations suivantes :

- [Regroupement des CPE de l'île de Montréal](#)
- [Association québécoise des CPE \(AQCPE\)](#)
- [Association patronale nationale des CPE \(APNCPE\)](#)
- [Place 0-5](#)
- [Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie](#)

Organigramme du CPE



Gestion du CPE

Le CPE *La Bottine Filante* est administré par un conseil d'administration, tel que défini dans les règlements généraux. Ce conseil délègue à la direction le mandat principal de faire la gestion quotidienne des divers volets du centre.

Le personnel du CPE est régi par une convention collective qui détermine les conditions de travail.

Certains comités sont mis en place afin de répondre aux besoins ponctuels du CPE. Ceux-ci impliquent des membres du personnel et des parents désirant prendre une part active au sein de l'organisation.

Une assemblée générale annuelle (AGA) a lieu chaque année, à l'automne. Les membres de la corporation, soit tous les parents ainsi que le personnel, y sont conviés. C'est lors de l'AGA que les membres sont informés de l'état de situation du CPE et/ou, lorsque nécessaire, sont invités à se prononcer, par voie du vote, sur les éléments suivants :

- Présentation des états financiers de la dernière année fiscale du CPE
- Entériner les orientations prises par le conseil d'administration du CPE (au besoin)
- Élections du conseil d'administration, pour les postes dont le mandat est venu à échéance, ou encore, qui sont vacants
- Choix du vérificateur pour la prochaine année fiscale
- Ratification des règlements et politiques modifiés en cours d'année

Orientations générales du CPE

Les services du CPE ont pour objectif d'assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants. Depuis l'ouverture de ses portes, le CPE La Bottine Filante a toujours conservé le même objectif, soit d'offrir aux tout-petits un milieu de vie stimulant, chaleureux et dynamique.

Le CPE s'engage à offrir des services de qualité aux enfants, et ce, en tout temps. Ainsi, La Bottine Filante porte une attention particulière au soutien de son personnel et des parents.

Mission du CPE

Tout en veillant à accomplir son mandat de qualité des services, le CPE La Bottine Filante s'engage à contribuer au bien-être et au développement global et harmonieux de la petite enfance en adoptant des attitudes pédagogiques démocratiques et constructives.

Valeurs

Les valeurs guident les interventions et les actions tout en représentant les fondements de la pédagogie privilégiée au CPE La Bottine Filante. En plus de respecter les valeurs du programme éducatif des centres de la petite enfance, elles tiennent compte des attentes des parents envers le CPE.

L'estime de soi : La construction de l'estime de soi est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous trouvons important de valoriser l'enfant, de lui permettre de reconnaître et de respecter ses forces, mais aussi ses limites. Nous croyons que c'est par une relation significative avec l'adulte que l'enfant développe sa personnalité, son autonomie et sa confiance en soi. Ainsi, l'adulte conçoit que l'enfant est une personne à part entière, plein de qualités et de talents et qu'il est unique.

Le bien-être : Le bien-être fait référence à la sécurité, l'amour, l'attention et le plaisir par le jeu pouvant être ressentis par l'enfant. C'est pourquoi nous favorisons un climat harmonieux, dans lequel les parents, les enfants et le personnel du CPE La Bottine Filante se sentent bien.

Le plaisir : Le plaisir procure un bien-être dans les dimensions physique, intellectuelle, affective, morale et sociale de l'être. Sachant que l'enfant apprend tout en jouant et qu'il en retire un plaisir évident, nous misons sur les activités ludiques pour amener les enfants à faire des apprentissages au cours de chaque journée passée à la Bottine Filante. De plus, il est évident qu'il est important que chaque éducatrice qui travaille à la Bottine Filante manifeste du plaisir à travailler avec les enfants et en collaboration avec ses collègues de travail.

Le respect : Le respect vise l'harmonie au sein du CPE par le respect : de chaque enfant; de chaque adulte (parents et personnel du CPE); des consignes et des règles de vie; de l'environnement, des lieux et du matériel; et des différences. Nous croyons qu'il est primordial que l'enfant apprenne le respect envers lui-même pour ensuite être capable d'aller vers les autres avec respect. Pour ce faire, nos interventions sont orientées vers l'apprentissage de la vie de groupe et vers la prise de conscience de l'enfant de ses propres besoins, mais aussi de ceux des autres, afin qu'ils découvrent peu à peu l'empathie. De plus, nous nous assurons d'être à l'écoute de ces besoins et d'avoir le rôle de guide pour les enfants par des paroles, des gestes, des égards respectueux et bienveillants. Le respect implique celui de l'environnement par le principe que nous devons faire attention à notre planète et à notre CPE, ranger les jouets et jeter les déchets au bon endroit ainsi que recycler et faire attention aux objets.

La collaboration : La collaboration fait référence à la notion de partenariat et implique la communication, l'entraide et le partage. La collaboration implique les échanges et nous incite à travailler ensemble. Elle est reliée à la contribution de tous : parents, enfants, collègues, direction, communauté et tout autre partenaire du CPE. C'est pourquoi nous considérons primordial que tous les intervenants participent activement à la vie du CPE et au développement de l'enfant par une bonne continuité de ce qui est vécu à la maison. C'est ainsi que l'enfant apprendra à faire confiance en ses ressources et en son propre potentiel. Bien entendu, le partage et l'entraide, autant entre les enfants qu'entre le personnel, font partie de la collaboration qui doit être prônée au CPE La Bottine Filante.

L'autonomie : L'enfant qui grandit acquiert son autonomie à petits pas. Pour ce faire, il a besoin de soutien et de stimulation. Le personnel éducateur doit relever jour après jour ce défi avec les enfants dont il a la responsabilité en leur proposant des activités variées et en les accompagnants dans leurs différents apprentissages. En devenant de plus en plus autonome physiquement, affectivement et socialement, l'enfant est préparé lentement mais sûrement pour son entrée à l'école. C'est pourquoi l'éducatrice qui travaille à la Bottine Filante laisse le temps à l'enfant d'essayer et de pratiquer, propose des défis qui sont à la hauteur des capacités de l'enfant et donne l'opportunité à l'enfant de prendre des décisions et de les assumer.

Programme pédagogique appliqués au CPE

Au Québec, les services de garde éducatifs ont une triple mission : celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école, et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.

Afin de remplir sa mission, le CPE applique les quatre (4) programmes suivants :

Accueillir la petite enfance

Objectifs du programme :

- 1) Appliquer un programme éducatif comportant des activités qui ont pour buts :
 - a. de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur;
 - b. d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement.

- 2) Faire la promotion et la prévention afin de donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Pour plus d'information : [Présentation du programme](#) (format PDF)

Gazelle et potiron

Objectifs du programme :

- Créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance.

Pour plus d'information : [Présentation du programme](#) (format PDF)

Brindami

Objectifs du programme :

- Faire la promotion des comportements sociaux s'adressant aux enfants de 0 à 5 ans.
- Vise le développement d'habiletés sociales de base, de communication et d'expression des émotions, d'autocontrôle et de résolution de problème.
- Il propose aux éducatrices en milieu de garde seize ateliers destinés à tous les enfants de leur groupe. Ces ateliers permettront aux enfants de connaître et de pratiquer de nouvelles habiletés. Suite aux ateliers et au fil des jours, éducatrices et parents aideront les enfants à intégrer progressivement ces nouveaux acquis.

Pour plus d'information : [Présentation du programme](#) (format PDF)

Vers le pacifique

Objectifs du programme :

- Aider les jeunes à améliorer leurs relations avec autrui et à améliorer la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres.
- Encourager les jeunes à acquérir des habiletés d'écoute, de jugement critique, d'expression verbale et de maîtrise de soi.
- Favoriser chez les jeunes une vision différente des situations conflictuelles.
- Développer chez les jeunes une meilleure compréhension ainsi qu'une meilleure gestion de leurs conflits.

Pour plus d'information : [Présentation du programme](#) (format PDF)

Cadre de vie du CPE

Personnes ressources dans chacune des installations

La Bottine Filante 1 et 2

Isabelle Michaud
Adjointe administrative
T / 514 277-4233

isabelleMichaud@cpebottinefilante.org

La Bottine d'à Côté

Mounia Ayouni,
Directrice générale par *intérim*
T / 514 727-4415

mouniaayouni@cpebottinefilante.org

Heures d'ouverture

Le centre administratif du CPE est ouvert de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi.

Toutes les installations du CPE accueillent les enfants du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h.

Il est recommandé aux parents d'amener leur enfant avant 9 h 30. Dans le cas contraire, il est suggéré aux parents de préalablement en aviser son éducatrice.

Pendant les heures d'ouverture, les parents ont accès aux locaux des installations lorsque leur enfant est présent.

Le nombre d'heures maximales quotidiennes où un enfant peut être présent est de 10 heures.

Note : Pour plus d'information, veuillez vous référer à la « Politique – Absences et retards » et la Politique – Frais de garde ».

Calendrier de l'installation

Jour férié

Les installations du CPE sont ouvertes, à l'exception des journées fériées suivantes :

- Jour du jour de l'an
- Lendemain du jour de l'an
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête des Patriotes
- Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste
- Fête du Canada
- Fête du Travail
- Action de grâce
- Vieille de Noël
- Jour de Noël
- Lendemain de Noël
- Vieille du jour de l'an

Note : Les frais de garde seront facturés pour ces journées, même si les installations sont fermées.

Fermeture temporaire

En cas de fermeture temporaire pour une cause indépendante de la volonté du CPE (tempête, bris de chauffage, etc.), les parents seront avisés sur le répondeur des installations et, si possible, par courriel (via Dokmail). Les frais de garde seront assumés par les parents.

Si une fermeture survient durant la journée, le CPE communiquera avec les parents afin qu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s).

Note : Pour plus d'information, veuillez vous référer à la « Politique – Fermeture temporaire »

Inscription sur la liste d'attente

Le CPE *La Bottine Filante* est membre de Place 0-5, le guichet unique d'accès aux places en CPE. Vous pouvez y inscrire votre enfant via www.laplace0-5.com, et obtenir du support téléphonique au 514-270-5055.

Note : Pour plus d'information, telle que la priorité d'allocation des places, veuillez vous référer à la « Politique – Admission et intégration »

Frais de garde

Les frais de garde sont de 7,75 \$ / jour.

D'autres frais, par exemple des frais de sortie éducative ou des frais de retard, peuvent être appliqués.

Note : Pour plus d'information, veuillez vous référer à la « Politique – Frais de garde »

Horaire type des activités quotidiennes

<u>Heures</u>	<u>Description de la journée type</u>
7 h à 8 h	Accueil et jeux libres
8 h à 9 h 30	Formation des groupes avec l'éducatrice attitrée
9 h 30 à 10 h	Activité d'hygiène et collation
10 h à 10 h 30	Ateliers et retour
10 h 30 à 11 h 15	Jeux extérieurs
11 h 15 à 12 h 30	Période de dîner
12 h 30 à 13 h	Préparation à la détente (jeux calmes, heure du conte et routine de la sieste)
13 h à 15 h	Détente / sieste et réveil progressif
15 h à 15 h 30	Activité d'hygiène et collation
15 h 30 à 18 h	Choix d'ateliers et regroupement des groupes pour la fin de journée

Note : Lors de sorties, le parent aura la responsabilité de reconduire son enfant s'il arrive plus tard.

Rapports éducatrices-enfants

Les rapports éducatrice-enfant, selon les différents groupes d'âge, sont les suivants :

- Les activités journalières seront consignées dans le cahier de communication des parents.
- Une rencontre individuelle est prévue avec le parent concernant l'évolution du développement de l'enfant, et ce, au moins une fois par année.
- 2 fois par année, un rapport « À petits pas » sera remis aux parents afin de leur communiquer l'évolution de leur enfant.

Parent-éducateur

Un enfant, dont le parent est éducateur au CPE, ne pourra fréquenter le groupe sous la responsabilité de son parent.

L'enfant sera alors inscrit dans un autre groupe qui, préférablement, ne partage pas le même local que celui occupé par le parent-éducateur.

Demande de transfert

Un parent peut demander que son enfant soit transféré d'une installation à l'autre.

Pour ce faire, il doit préalablement remplir le formulaire de demande de transfert et le remettre à la direction.

En plus de s'assurer de la disponibilité d'une place dans l'autre installation, la direction devra aussi évaluer l'impact du transfert sur la composition des groupes et la disponibilité des ressources nécessaires au bon développement de l'enfant (ex. : dans le cas d'un enfant présentant des besoins particuliers).

Stationnement

Les installations du CPE sont pourvues d'un débarcadère situé face à l'entrée du CPE.

Veuillez toutefois noter que le stationnement situé entre l'installation la Bottine d'à Côté et l'école Marie-Médiatrice (sur Louis-Hémon) est exclusivement réservé aux membres du personnel.

Toute dérogation à ces directives peut amener à l'émission d'un constat d'infraction. En aucun cas, le CPE ne peut être tenu responsable des billets d'infraction émis par la Ville de Montréal.

Politiques du CPE

Plusieurs politiques ont été mises en place afin de favoriser le bon fonctionnement du CPE. Cette section présente brièvement l'ensemble des politiques en place.

Il est possible d'obtenir une copie des politiques en présentant une demande à la direction du CPE.

Note : Veuillez noter qu'afin de faciliter la lecture du document, les politiques sont présentées par ordre alphabétique, et non par date de création et/ou de mise à jour.

Politique – Absence et retards

- Objectifs :**
- Préciser le fonctionnement lors de l'absence d'un enfant pour cause de vacances ou de maladie.
 - Expliquer les responsabilités des parents lors de l'absence de leur enfant.
 - Communiquer les cas d'exclusions de l'enfant lorsque celui-ci est malade.
 - Encadrer la gestion des retards d'un parent en fin de journée.
 - Permettre aux enfants et aux membres du personnel de terminer leur journée à des heures raisonnables.

Politique – Admission et intégration

- Objectifs :**
- Préciser le processus d'admission et d'intégration des enfants au sein du CPE.
 - Détailler le processus d'inscription (priorité et exclusion).
 - Communiquer aux parents la liste du matériel qu'ils doivent fournir.
 - Présenter l'horaire type des activités quotidiennes.
 - Expliquer diverses procédures (gestion des présences, départ définitif de l'enfant...)
 - Intégration d'enfants à besoins spéciaux et/ou présentant une déficience intellectuelle et/ou physique

Politique – Communications

- Objectifs :**
- Communications avec les parents
 - Bulletin saisonnier
 - Communication via Dokmail
 - Réseaux sociaux
 - Affichage dans le CPE

Politique – Code d'éthique du conseil d'administration

- Objectifs :**
- Rappel des règles qui régissent les conduites admissibles des membres du conseil d'administration dans l'exercice de leur mandat.
 - S'assurer que chaque membre comprend les attentes du CPE, en ce qui a trait à son rôle d'administrateur du CPE.
 - Obtenir l'engagement formel de chaque membre, à respecter le présent Code d'éthique, selon les barèmes établis dans le présent document.
 - Limiter les risques de conflits d'intérêts et divulgation des administrateurs.

Politique – Code d'éthique du personnel de direction / personnel-cadre

Objectifs : • En cours de révision

Politique – Fermeture temporaire

Objectifs : • En cours de révision

Politique – Frais de garde

Objectifs :

- Préciser les frais liés aux services de garde offerts par le CPE.
- Expliciter l'ensemble des frais pouvant être facturés aux parents.
- Présenter les modalités de paiements acceptés par le CPE.
- Informer les parents de l'impact de tout paiement reçu en retard.

Politique – Pratiques financières et administratives

Objectifs : • Définit les processus pour les règlements généraux d'emprunt, la signature des chèques, la reddition de comptes...

Politique – Prévention des maladies et soins médicaux

Objectifs :

- Établit les balises quant à l'encadrement et au traitement des cas de maladie qui seront appliqués par les membres du personnel du CPE afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire
- Définit les dispositions nécessaires, en cas de maladie ou d'accident sérieux (médicaments, ambulances...)

Politique – Santé alimentaire

Objectifs : • Définition des allergies/intolérance/restriction et ce qu'on fait dans ces cas-là

Politique – Sommeil et détente

Objectifs :

- Offrir aux enfants un sommeil réparateur favorisant son développement global.
- Se donner des moyens pour permettre à l'enfant de récupérer ses énergies.

Politique – Sorties extérieures et conduite des parents accompagnateurs

Objectifs : • En cours de révision

Politique – Traitement des plaintes et des commentaires

Objectifs :

- Définit la notion de plainte et établit les principes de gestion applicables dans l'objectif d'un traitement équitable et confidentiel de la plainte;
- Établit les principes directeurs et les procédures qui régissent le traitement des plaintes dans l'exercice des fonctions et de ses responsabilités du CPE;
- Assurer le respect de la Loi, des règlements en découlant et des normes en vigueur.

Engagement parental

Par la présente, j'atteste avoir pris connaissance de la Régie interne du CPE La Bottine Filante et m'engage à en respecter les règlements ci-mentionnés.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente *Régie interne du CPE la Bottine Filante*, à Montréal, ce _____ jour du mois de _____ 20_____.

Signature du parent

Signature de la personne représentant le CPE

Nom de l'enfant :

Installation :
